



Département des Ressources Humaines

Décision n°2026-63

Objet : Ouverture au recrutement contractuel d'un emploi d'ingénieur MOA – eau et assainissement à la direction du cycle de l'eau

Réf. : 4.2.5

Décision

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 15.1.1) portant délégation du Conseil à la Présidente, afin d'ouvrir les vacances d'emploi au recrutement contractuel et définir les conditions de rémunération,

Vu l'arrêté n° 2025-66 du 8 octobre 2025 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Vu le Code général de la Fonction Publique, notamment son article L.332-8,2°, sur l'ouverture au recrutement contractuel d'emplois vacants,

Considérant qu'à la direction du cycle de l'eau, un emploi d'ingénieur MOA – eau et assainissement, va se trouver vacant, et que compte tenu des fonctions et des besoins à satisfaire, il est nécessaire d'ouvrir cet emploi au recrutement contractuel,

Considérant que le profil de poste est le suivant :

- Assurer la programmation, la mise en œuvre et le suivi des opérations complexes nécessaires à la pérennité et au développement du patrimoine des ouvrages d'eau potable et d'assainissement en lien avec les autres pôles de la DCE, les exploitants, les maîtres d'œuvre et les entreprises de travaux
- Participer à l'élaboration et au suivi du Plan Pluriannuel d'Investissements et à sa déclinaison en programmation pluriannuelle d'opérations en tenant compte des orientations stratégiques
- Définir et suivre les études pré-opérationnelles préalables à la programmation des opérations
- Définir et suivre le programme des opérations
- En phase opérationnelle dans le cadre de projets complexes, organiser la passation des contrats de prestations intellectuelles (maîtrise d'œuvre, assistance à maîtrise d'ouvrage) et de travaux en lien avec les services support (cellule de gestion, service des marchés publics, etc)
- Contrôler l'exécution technique et financière des contrats de prestations intellectuelles et de travaux et réceptionner les prestations et travaux
- Assurer la gestion technique, financière et juridique post-réception
- Assurer l'intérim d'autres membres du service en cas d'absence

- Participer à la démarche qualité, sécurité, environnement, et pratique de l'amélioration continue (politique QSE, approche processus, etc.)
- Prendre en compte les consignes sécurité et environnement dans les marchés
- Utiliser les outils QSE mis à disposition (suivi réclamations, etc...)

Décide,

Article 1 : L'emploi d'ingénieur MOA – eau et assainissement à la direction du cycle de l'eau est ouvert au recrutement contractuel,

Article 2 : La rémunération définie en fonction de l'expérience professionnelle des candidats s'intégrera dans la grille indiciaire des ingénieurs territoriaux, à savoir au minimum indice brut 444 et au maximum indice brut 824, à laquelle s'ajoutera, le cas échéant, le régime indemnitaire afférent à cet emploi,

Article 3 : Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2026,

Article 4 : De charger Monsieur le Directeur général des services de Nantes Métropole et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le 16/02/2026

Pour la Présidente
La vice-présidente déléguée en charge
du Personnel

Aïcha BASSAL

mis en ligne le :

17 FEV. 2026